



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

N° 2025-002

Date convocation :

10/02/2025

Présents :

Absents - Excusés :

Procurations :

Elus en exercice :

Présents :

Absents :

Procurations :

Votants :

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à 18 h00,

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

M. Alain BIOLA, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Jean-Jacques CORON, MME Catherine VINDRINET, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES,

Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent ARGENTIERI, M. Christian GOHIER

M. Christian CASSAN donne pouvoir à Mme Francine MARTIN-ABBAL

Mme Isabelle CATTIN donne pouvoir à M. Michel SANCHEZ

Objet : ZAC TRAÎSOR DU FOU – SECTEUR LES TRAÎSORS -

TRANCHE 1 : Rétrocession des emprises publiques et espaces verts

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04/12/2008 approuvant le traité de concession de la ZAC Traïsor du Fou
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant l'avenant N° 1 au traité de concession de la ZAC « Traïsor du Fou »
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 18/07/2016 approuvant la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC « Traïsor du Fou »
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2016 approuvant l'avenant N°2 au traité de concession de la ZAC « Traïsor du Fou »
- Vu l'article 22 du Traité de concession, il convient à présent d'assurer, d'une part, la remise des ouvrages réalisés par l'aménageur et, d'autre part, le transfert de propriété des emprises foncières concernées
- Vu le reportage photos réalisé le 15 septembre 2023, retracant les différents désordres au niveau des espaces verts, de la chaussée et des bassins de rétention,
- Vu le procès-verbal en date du 1^{er} octobre 2023 des opérations préalables à la livraison des ouvrages espaces publics de la ZAC TRAÎSOR DU FOU – Tranche 1 de la zone Sud conformes avec réserves pour la voirie et les espaces verts,
- Vu la contre visite réalisée le 30 janvier 2025 et l'attestation de l'Aménageur concernant les travaux pour la voirie et les espaces verts

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le transfert du foncier relatif aux emprises publiques appartenant à l'Aménageur.

Il propose l'acquisition à l'euro symbolique des emprises publiques cadastrées :

Section AO N° 249, 316, 258, 314, 315, 448 et 450 d'une contenance totale de 1 ha 07 a 81 ca,

Il précise que les emprises foncières susvisées seront intégrées dans le domaine public communal.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

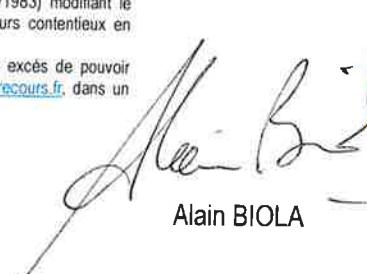
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le **20** février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Alain BIOLA

Vincent CANALS



Alain BIOLA